

n° H68

Déclassement des chemins
à l'intérieur du périmètre
de 29e. Demande
d'enquête administra-
tive.

n° 294/9175

- Suite à l'arrêté préfectoral du 25.04.72 portant approbation du Plan

d'aménagement de la 29e dite de Audus du 1.

- Cours servant aux chemins ruraux inclus dans le périmètre de 29e
sont appelés à ne plus avoir d'utilité, remplacés qu'ils seront par un
réseau de voirie conforme.

Le Conseil,

- Demande l'ouverture d'une enquête administrative devant déboucher
sur le déclassement de ces chemins.

Il est précisé que ces chemins seront rendus à l'aménageur de la
29e par le franc symbolique, hormis le chemin qui sera à la tribune
du terrain de sports, chemin qui restera propriété communale.
Une délimitation portant déclassement définitif interviendra après
enquête.